



**Contre la pose forcée du compteur LINKY :
Une action collective en Justice
RÉUNION D'INFORMATION CALVADOS (CAEN)**



**Le vendredi 30 juin 2017 – 19h00 précises
à la Maison des associations de CAEN**

**Maison des Associations
7^{bis} rue Neuve Bourg l'Abbé, 14000 Caen**

Protection de la santé, vie privée, facturation, pannes...
Une équipe d'avocats défend le refus des citoyens,
compteur déjà remplacé ou pas, à l'intérieur ou pas...

*Alors que les poses forcées se poursuivent,
il est bon de rappeler que les particuliers peuvent refuser
l'installation d'un compteur électrique dit "intelligent"...*

INTERVIENDRONT À LA RÉUNION D'INFORMATION :

- ♦ **Mme Marylise SABAT, « Collectif stop Linky Calvados », organisatrice de la réunion ;**
- ♦ **Me Arnaud DURAND, avocat au Barreau de Paris, équipe d'avocats chargée de l'action en justice.**

JURISPRUDENCE COMPTEURS COMMUNICANTS

**Le Tribunal d'instance de Grenoble ordonne en référé le retrait
d'un compteur communicant pour raisons de santé.**

[TI de Grenoble, 17 novembre 2016](#)

POURQUOI UNE ACTION EN GRAND NOMBRE ?

Pour accéder à de grands moyens de défense.

Pour réduire les coûts du procès.

Pour faire le poids.

En savoir plus sur Lexprecia.com et MySMARTcab.fr